

Image not found or type unknown



Impayé et succession voir dans texte

Par **francoise**, le **02/07/2008** à **09:56**

Bonjour,rnje me suis mariée en 1981 sous le regime de la séparation des biens.rnen 2002 j'ai demandé le divorce par consentement mutuel accepté par l'autre - pour faire face à l'éducation des enfants pour lesquels je n'avais pas de pension, mon beau père m'a remis un important chèque - le chèque est revenu impayé - ce chèque avait été tiré sur un compte joint avec ma belle mere.rnLes grands parents ont été mis sous tutelle à la suite de la demande d'un petits fils issu du prmier mariage de mon ex époux. rnMa belle mere est depuis décédée et la succession a été ouverte - je suis toujours en possession de ce titre de paiement rejeté - le notaire auprès duquel je suis intervenu a transmis aux héritiers qui ont refusés d'en tenir compte dans la succession rny a t il un moyen de faire valoir son droit . J e demeure à votre disposition sinceres salutations

Par **Visiteur**, le **03/07/2008** à **18:12**

Bonjour,rnJe crains que votre délai de recours ne soit dépassé si vous n'aviez pas intenter d'action entre temps, mais je vous conseille de vérifier auprès de votre banque... rnrnTrès CordialementrnMarc.